

## 1. COMPORTEMENT DES JOUEURS

- Tout joueur présentant un comportement indiscipliné tels que bagarre dans l'enceinte ou à l'extérieur du stade, insultes, crachats, vol... sera convoqué devant la cellule « commission de discipline »
- Les portables et autres valeurs sont interdits les jours de match ou d'entraînement ; le joueur en sera tenu responsable. Le club ne peut pas être tenu responsable.
- Les joueurs doivent accepter de jouer dans une autre équipe du club, que celle où il évolue régulièrement.
- Ils doivent respecter le matériel et développer un esprit club.
- Ils ont l'obligation de porter le survêtement du club les jours de match.

## 1. COMPORTEMENT PARENTS ET SUPPORTERS

- Les parents doivent rester en dehors de la main courante ; ils ne doivent pas se rendre coupables d'un geste grave sur le terrain ou en dehors, faute de quoi des sanctions financières pourraient être prises allant même jusqu'à l'exclusion de l'enfant.
- Les parents sont priés d'assister aux réunions d'information et si nécessaire, se tenir à disposition de l'éducateur pour aider à l'organisation d'une manifestation sportive.
- Ils devront être présents le plus souvent possible pour accompagner les enfants le jour de match.
- Le joueur doit avoir une tenue adaptée à la pratique du football.
- Les parents se doivent de répondre aux convocations dans un délai de 24 heures maximum.

## 1. PRESENCE ET RESPECT DES HORAIRES

- L'entraînement des joueurs est obligatoire ; en cas d'empêchement ils doivent prévenir l'entraîneur avant le début de la séance, sous peine de sanction.

## 1. CHARTE DU FAIR PLAY

- Code de bonne conduite du joueur : respect des règles, des arbitres, du matériel, des éducateurs, être maître de soi-même, loyal et tolérant.
- Code de bonne conduite de l'éducateur : développer un esprit sportif, s'opposer aux tricheries, faire respecter le matériel, inscrire les enfants dans une dynamique d'apprentissage.
- Code de bonne conduite du dirigeant : faire savoir que le jeu prime sur l'enjeu, assurer la cordialité des rencontres, favoriser la vie associative.
- Code de bonne conduite des parents : faire respecter le code de bonne conduite du joueur à ses enfants et accepter les décisions des éducateurs.

Fait à . . . le . . .

Le Président de l'O.C.ONDAINE

Signature du joueur

Signature des parents

Signature de l'éducateur